



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

12/10/2020

Dispositif « Consortium »

Dispositif de distribution « en tension
d'approvisionnement » de masques et EPI à destination
des établissements de santé et médico-sociaux

Présentation Synthétique

- Diffusion Restreinte -

Rappel Vague 1 : chaîne logistique de distribution des masques et EPI à destination des établissements de santé et médico-sociaux

De mars à septembre 2020

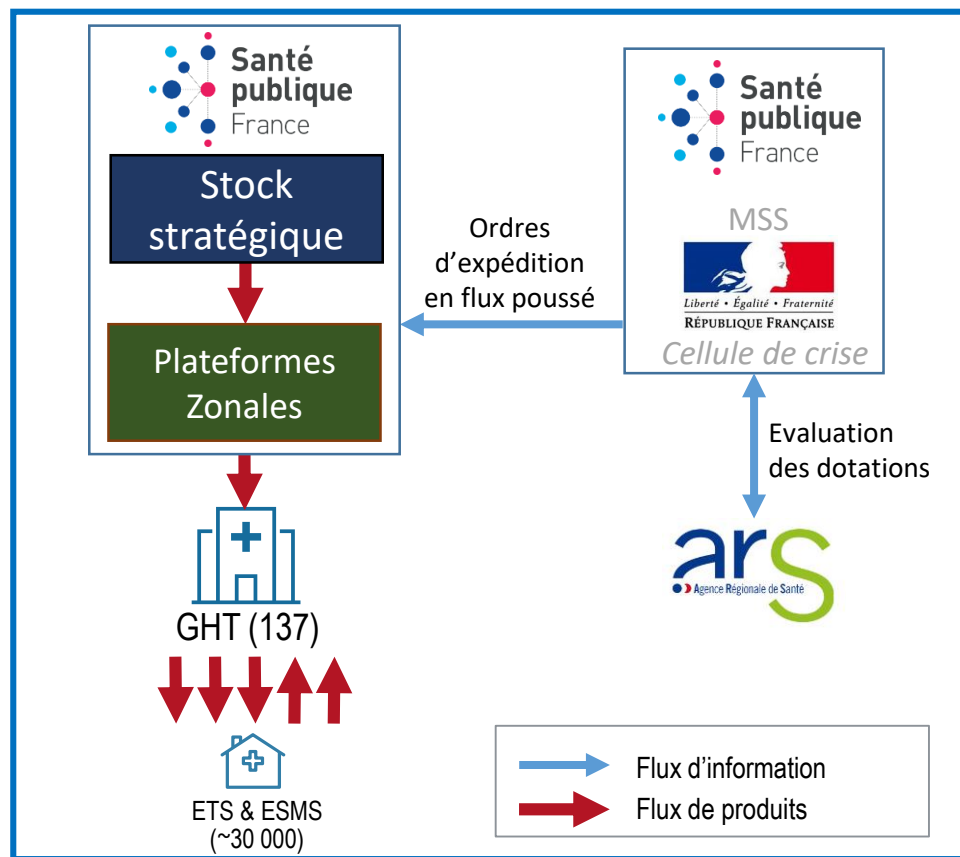


Schéma de la distribution des masques et EPI lors de la première vague. Le flux est poussé, à partir de dotations évaluées au niveau MSS et ajustées par les ARS. Les flux sont concentrés dans les établissements supports des GHT.

Les principales difficultés rencontrées



Charge élevée de la distribution par les GHT vers les établissements de moindre taille (~30 000), avec un **degré de fiabilité variable**



Une **chaîne** logistique nouvelle et à faire monter en puissance en peu de temps, dans un contexte de tension et un rebond attendu à court terme



Fortes tensions sur la disponibilité et le stockage des masques et équipements de protection individuelle

Les principes retenus pour la future chaîne logistique de crise



Un **fonctionnement en flux tiré** avec des envois **directs** aux ~30 000 établissements, à travers un **portail de commande** permettant de gérer la demande des bénéficiaires et la contingenter



Une chaîne en **départ lancé**, avec des flux actifs hors période crise permettant une potentielle activation rapide de la mobilisation du stock Etat



La **constitution d'un stock stratégique** dimensionné sur la base de la doctrine d'usage lors du pic de consommation (10 semaines)

En dehors des périodes de tension d'approvisionnement, les bénéficiaires sont libres de s'approvisionner via les acteurs classiques du marché.

Le stock Etat n'est pas utilisé dans cette période.

Le Consortium (RESAH + UNIHA) fait partie de ces acteurs possibles, du 01/10/2020 au 31/03/2021

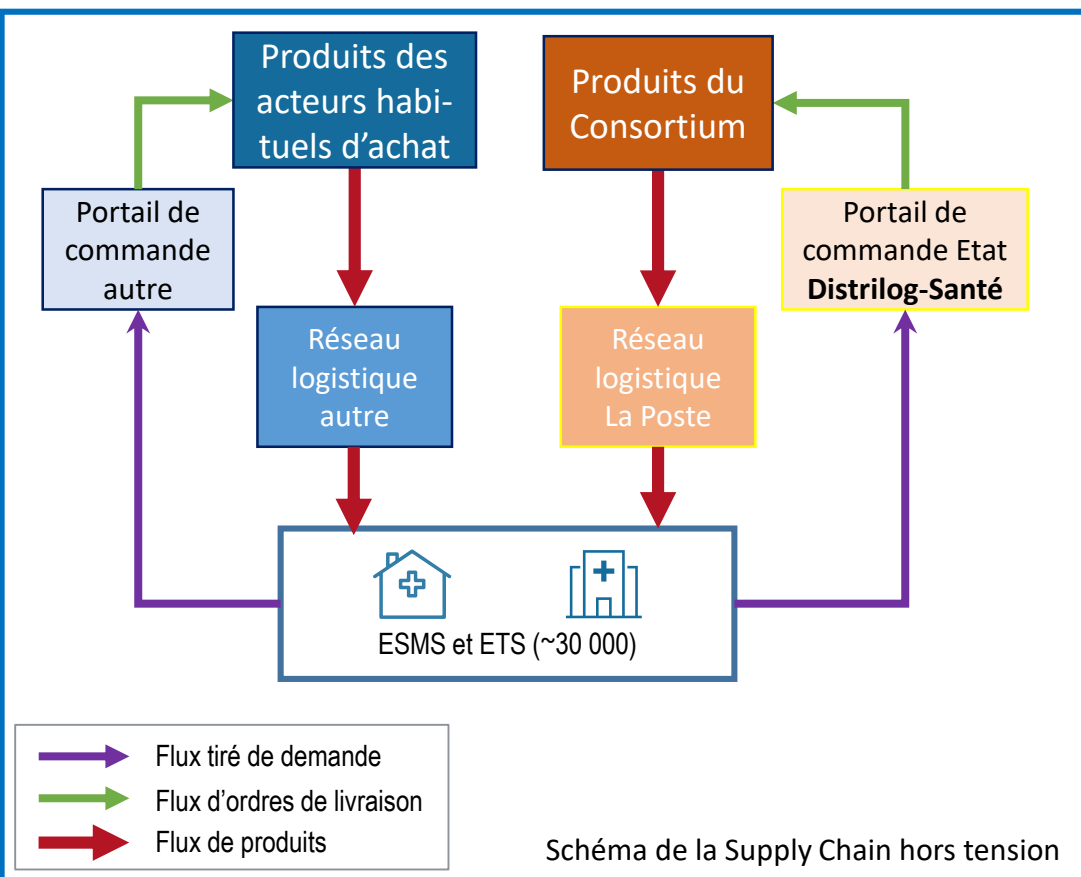


Schéma de la distribution des masques et EPI en dehors des périodes de tension d'approvisionnement. Les bénéficiaires s'approvisionnent via les acteurs usuels. Ils ont le choix de passer ou non par le Consortium (RESAH + UNIHA) qui a accès au portail du MSS pour distribuer ses produits.

Les grands principes de la période hors tension



Les établissements de santé et médico-sociaux s'approvisionnent chez les acteurs habituels (centrales d'achats, fournisseurs...). Les coûts sont supportés par les bénéficiaires.



Les bénéficiaires doivent s'assurer de disposer localement d'un **stock de sécurité de 3 semaines**. Ce dimensionnement est prévu en cohérence avec le stock stratégique national, pour permettre l'activation de la mise en place de la chaîne logistique de crise.



Les établissements ont accès au portail de commande **DISTRILOG**. Cela permet de faire un « départ lancé » dans le cas d'une reprise épidémique : les bénéficiaires savent utiliser le portail et le réseau logistique de la Poste est déjà actif.



Mise en place d'une **veille continue sur la tension des marchés et sur les difficultés d'approvisionnement**. C'est cette cellule de veille qui pourra activer le dispositif de mobilisation du stock Etat en période de tension.

En cas de tension d'approvisionnement, le dispositif « Distrilog-santé » est activé pour assurer la disponibilité des produits.

Le stock Etat est mobilisé, la distribution est gratuite.

SPF et le Consortium (jusqu'à Mars 2021) sont les acteurs désignés pour assurer la distribution

En tension

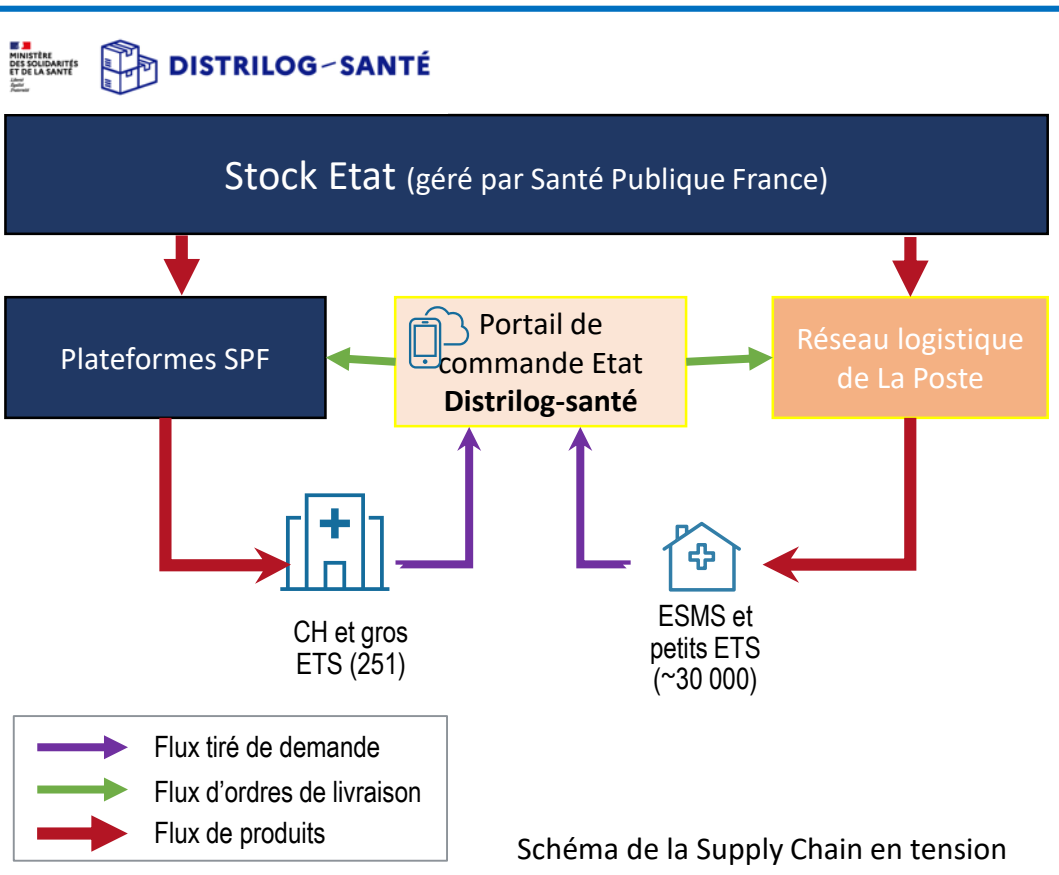


Schéma de la distribution des masques et EPI pour une période de tension. Le flux est tiré par la demande des bénéficiaires. Le réseau logistique de la Poste permet d'atteindre directement tous les bénéficiaires finaux sans surcharger les GHT.

Les grands principes de la chaîne logistique de tension



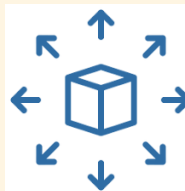
Chaque établissement peut commander son besoin propre directement sur le portail de commande. Le contingentement, géré au niveau du MSS, permet de limiter la quantité maximum appellable par établissement.



Chaque ARS peut disposer d'un pot commun en sus pour la gestion de sa région. Elle peut ainsi assurer localement les flux de dépannage.



Le réseau logistique de La Poste comprend un entrepôt d'une capacité de 20 000 palettes. Une partie du stock Etat y est positionnée afin de réagir rapidement à l'activation d'une période de tension logistique.



Les 251 plus gros bénéficiaires continuent d'être servis en direct par les plateformes SPF. Cela permet de garder actif le dispositif de la première vague si jamais le portail de commande ou le réseau de la Poste sont défaillants.

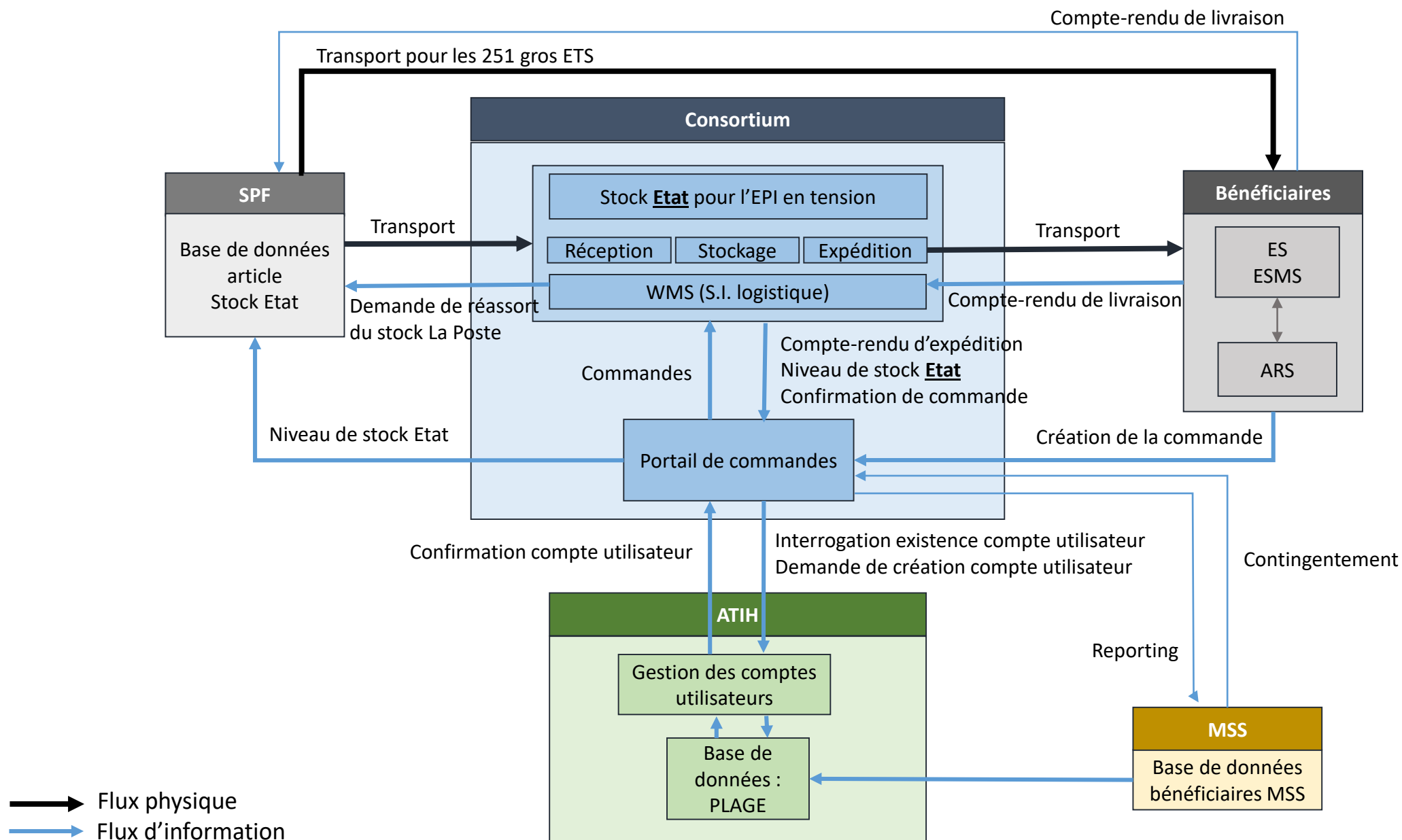
Rôle et responsabilités des ARS dans ce nouveau dispositif

- Contrairement à la vague 1, le dispositif n'est plus seulement territorial mais aussi national, par conséquent les établissements sont autonomes pour passer leurs commandes et suivre leurs livraisons.
- En cas de crise et/ou forte tension sur un EPI, un contingentement sera défini depuis le MSS par une cellule de veille, qui selon des indicateurs précis, assurera la répartition des quantités maximales à commander pour chaque établissement. Cette charge de travail significative ne sera plus imputée aux ARS, qui seront informées.
- Le contingentement pourra être ajusté par région et par EPI en fonction de la réalité de la situation épidémiologique.
- Cependant, les ARS sont amenées à jouer un rôle de régulation ; en effet, si un établissement fait savoir qu'il est particulièrement en situation de pénurie, il peut faire appel à son ARS et demander à être dépanné d'une certaine quantité. En effet l'ARS sera elle-même dotée d'un compte sur le portail de commandes Distri-log-santé et pourra passer commande, en choisissant une adresse de livraison.
- Les ARS restent les acteurs ayant le rôle majeur dans la régulation régionale, et assureront le contact privilégié avec les établissements et les remontées au niveau national (notamment la cellule de crise).

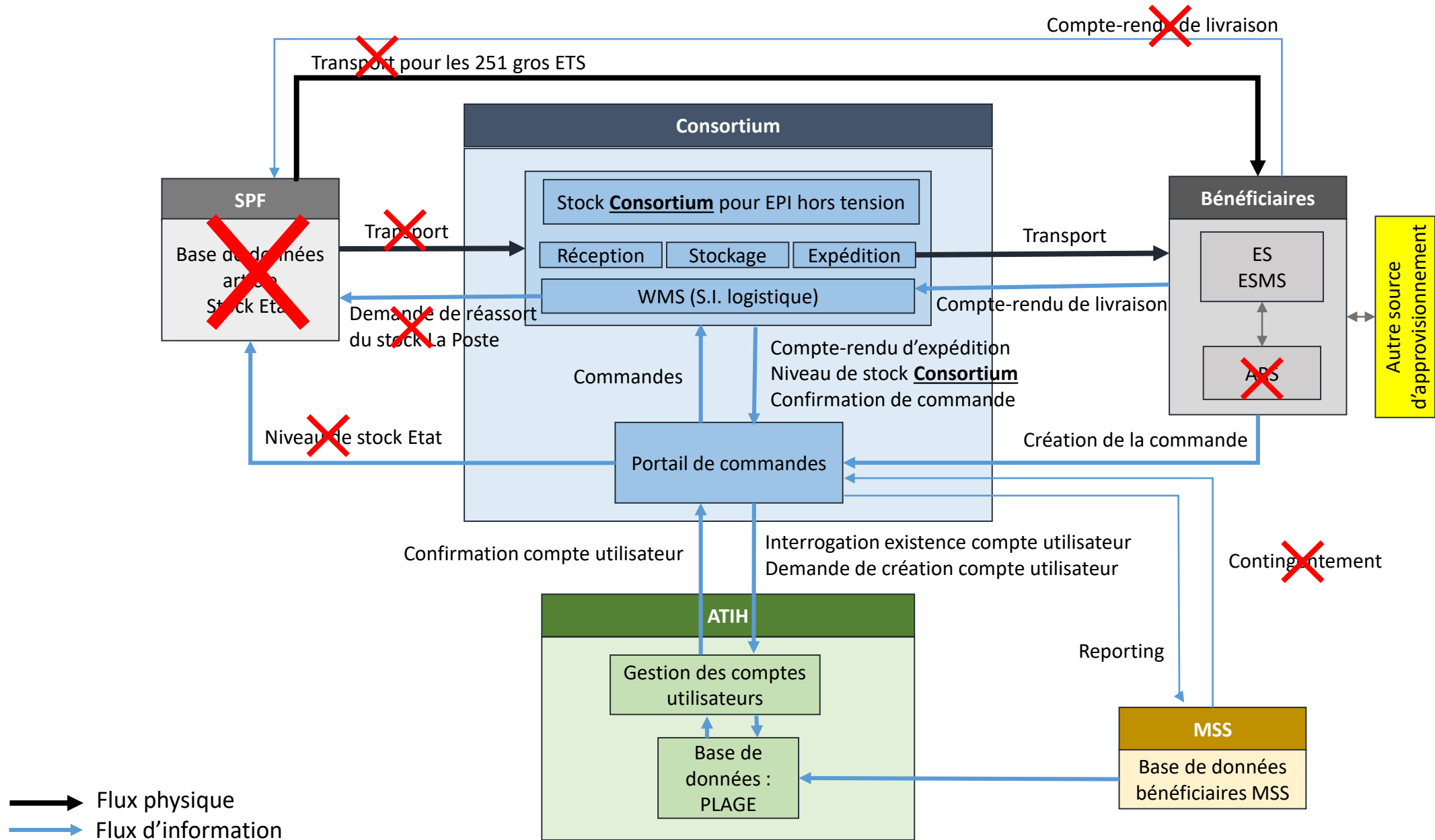
Parcours bénéficiaire en période de crise pour la commande d'EPI via le dispositif DISTRIOLOG



Cas d'un EPI en tension d'approvisionnement : Flux d'information et flux physiques du système



EPI hors tension d'approvisionnement : Flux d'information et flux physiques du système



Annexes

Communications engagées

- ARS :
 - Communication écrite officielle ministère : MIN SANTE → le 2/10 (CCS)
 - Communications orales lors d'occurrences : CTS → SG (Morgane G)
 - Communication écrite « technique » aux Administrateurs Principaux ARS dans l'ATIH → le 6/10 : équipe projet (Joël G)
 - Formation sur la plateforme PLAGÉ de l'ATIH à ces administrateurs → le 8/10 par l'ATIH (Anne L)
 - **Information sur Distrilog-Santé aux référents logistiques → le 12/10 par la CCIL + chef projet (Raphaël R)**

FAQ

- Document « vivant », enrichi au fil de l’eau en fonction des questions soulevées par ARS, établissements et tous les acteurs du système de soins

Rubrique	Sous-rubrique 1	Titre	Réponses	Responsable de la réponse	Statut actuel sur l	Action
Mon Compte	La gestion de Mon Compte	Comment modifier mes informations personnelles ?	Vous pouvez modifier les informations personnelles dans la rubrique "Mes informations" après vous être connecté.	Docaposte	Actif	
		Comment ajouter une adresse de livraison ?	Vous pouvez ajouter autant d'adresses de livraison que vous le souhaitez dans la rubrique "Adresses"	Docaposte	Actif	
		Comment modifier une adresse de livraison ?	Vous pouvez modifier vos adresses de livraison déjà paramétrées dans la rubrique "Adresses"	Docaposte	Actif	
		Comment résilier mon compte ?	Il est impossible de résilier son compte depuis le portail. Néanmoins, vous pouvez contacter le service client via le formulaire de contact [lien à ajouter] ou par téléphone de 8h30 à 18h (horaires France Métropolitaine, prix d'un appel local) du lundi au vendredi au 0 970 821865, et demander à désactiver votre compte.	Docaposte	Actif	
		J'ai fait une demande de résiliation de mon compte, puis-je m'inscrire à nouveau ?	Oui il est possible de vous réinscrire à nouveau en suivant le processus d'inscription initial.	Docaposte	Inactif	
		Comment ajouter une adresse de facturation ?	Vous ne pouvez avoir qu'une seule d'adresse de facturation paramétrée dans votre compte. Si vous souhaitez en ajouter une, vous devez donc remplacer celle déjà paramétrée.	Docaposte	Actif	
		Comment modifier une adresse de facturation ?	Vous pouvez modifier votre adresse de facturation déjà paramétrée dans la rubrique "Adresses"	Docaposte	Actif	